



AFFICHÉ LE

16 DEC. 2022

ARRETE DU MAIRE

N° 22T126

Portant réglementation
de la circulation à Kerlouzouen,
Kerdilhed VC16, Kervurlu VC11
du 15 décembre au 15 janvier
2023

Le Maire de la Commune
de PLOUBEZRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25;
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

Considérant la demande de l'entreprise CODICOM domiciliée à l'adresse suivante: 2 rue de la Mer, Étables sur Mer 22680;

Considérant que par mesure de sécurité il est nécessaire d'avertir l'intervention de l'entreprise à Kerlouzouen, Kerdilhed VC16, Kervurlu VC11;

- ARRETE -

ARTICLE 1 – Du 15 décembre au 15 janvier 2023, de 8 h à 18 h la circulation des véhicules à Rudunès et Kerraoul est soumise aux prescriptions suivantes:

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdite de 8 heures à 18 heures à hauteur de la zone de chantier ;
- Une pré signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus

Seul l'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité.

ARTICLE 2 - La signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par l'entreprise CEGELEC durant les travaux de jour comme de nuit ;

Par ailleurs, l'entreprise remettra l'ensemble de la voirie en bon état à l'issue du chantier.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délais de deux mois à compter de sa publication ;

ARTICLE 4 – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- L'entreprise CODICOM ;

Fait à Ploubezre, le 12 décembre 2022
Le Maire,

POUR LE MAIRE EMPECHE
L'Adjoint Délégué

Brigitte GOURHANT
Nabk ZEGGANE
Adjoint Travaux

